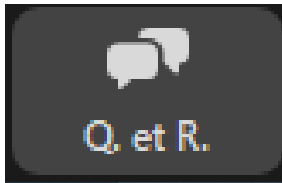




# **WEBINAIRE FRANCE RENOV' Ma Prime Adapt' Bien accompagner les ménages**

*DU 17 SEPTEMBRE 2024*

Vos micros et caméras sont coupés.  
Vous avez la possibilité de poser vos questions via l'onglet Q. et R.



Vous pourrez retrouver cette présentation ainsi que le replay du webinaire sur ExtraRénov' <https://extrarenov.anah.gouv.fr/webinaires>



# Tour de table

## Modératrice du webinaire

Constance Horeau

## Equipe Unité Politiques d'Adaptation

Marie Moss

Amel Zidna

Hortense Parsi Peret

## Equipe Unité Apui aux Territoires

Linda Martinez

Saliou Diouf

# Les objectifs de ce webinaire



Comprendre MaPrimeAdapt'



Promouvoir MaPrimeAdapt' auprès des bénéficiaires



Maîtriser les critères d'éligibilité et les paramètres de l'aide



Acquérir une vision complète de l'écosystème MaPrimeAdapt'

# Le contexte de l'adaptation du logement



# Pour accélérer le virage domiciliaire et l'adaptation des logements au vieillissement, le gouvernement s'est fixé trois ambitions : faire plus, faire plus simple et faire mieux.

Le « bien vieillir », et particulièrement le « bien vieillir à domicile », sont des enjeux majeurs pour anticiper les préoccupations futures des Français :

**35%** des Français auront plus de 60 ans en 2050




**6%** du parc de logements est adapté au maintien à domicile de ses occupants vieillissants

**10 000** chutes mortelles par an sont à déplorer




**135 000** Hospitalisations liées à des chutes à domicile

Jusqu'à maintenant, **4 types d'aides nationales pour l'adaptation du logement au vieillissement coexistaient**, rendant le processus **hétérogène et peu lisible** pour les bénéficiaires :




## ANAH « Habiter Facile » (métropole)

-  60 ans ; tous GIR
-  Très modestes : < 20 593€ ; modestes : < 25 068€
-  Logement : résidence principale, propriétaires occupants ou bailleurs, locataires avec accord bailleur.



## Ligne budgétaire unique Partie Autonomie de l'Amélioration de l'habitat (DROM)

-  Personnes handicapées physiques, personnes âgées ou à mobilité réduite (justificatif MDPH ou GIR 1 à 6)
-  Très modestes ou modestes
-  Propriétaires occupants

## CNAV « Habitat et cadre de vie »

-  Age : pas d'âge ; GIR 5-6
-  Grille selon revenus
-  Logement : résidence principale, propriétaire ou loc.

## Crédit d'impôt

-  « Personnes âgées » ; GIR 1-4
-  Seuils de revenus variables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une aide unique :



**MaPrimeAdapt'**

# Zoom sur le crédit d'impôt autonomie

de l'article 200 quater A du code général des impôts

## Rappel du fonctionnement d'un crédit d'impôt

Le crédit d'impôt correspond à une dépense qu'un ménage a effectuée et qui peut être déduite de l'impôt sur le revenu. Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, le surplus donne lieu à remboursement par l'État\*. Il est versé un an après sa déclaration à l'administration fiscale.

⇒ En 2024, les ménages percevront leur crédit d'impôt au titre de dépenses effectuées en 2022 et déclarées au printemps 2023.

\* Si IR = 10 000 € et CI = 3 000 €, alors le ménage ne paiera en réalité que 7 000 € d'IR ; si IR = 10 000 € et CI = 15 000 €, alors le ménage percevra 5 000 € de la part de l'État.

## Le crédit d'impôt « autonomie » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025

Pour bénéficier du crédit d'impôt, le contribuable réalisant des travaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 devra :

- Être âgé d'au moins **60 ans** et justifier d'un **GIR 1 à 4** OU présenter un **taux d'incapacité d'au moins 50 %** ;
- Avoir des revenus supérieurs aux plafonds de ressources de l'Anah (MO et TMO) et inférieurs aux seuils prévus par le nouveau texte.

## Travaux éligibles

Les travaux éligibles seront les mêmes avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils sont prévus à l'[article 18 ter](#) de l'annexe IV du code général des impôts.

**N.B.** : pour les travaux payés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est le régime actuel du crédit d'impôt qui continue à s'appliquer.

# Les paramètres de MaPrimeAdapt'





## Paramètres de MaPrimeAdapt'



**+70 ans**

60-69 ans **avec conditions de GIR**  
Personnes en **situation de handicap**



Ménages **modestes** (50%)  
et **très modeste** (70%)



Plafond de travaux  
**22.000€**



Résidence **principale**



**Propriétaires occupants**  
Locataires du **parc privé**



Un AMO **obligatoire**



### Justificatifs handicap acceptés

Décision de la CDAPH reconnaissant l'éligibilité à l'une de ces prestations :

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)
- l'allocation pour adulte handicapé (**AAH**)
- la prestation de compensation du handicap (**PCH**)

OU

Décision de la CDAPH mentionnant le taux d'incapacité d'au moins **50%**

OU

Décision du Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 50%



### Attestations de GIR acceptées

Evaluation GIR 1 à 6 réalisée par l'un de ces organismes ou professionnels mandatés par :

- CARSAT
- Conseil départemental
- Médecin



**Les GIR d'orientation (réalisés par l'opérateur) ne sont plus acceptés**



## Adaptation de la salle de bain

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Rehausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes



## Autres travaux y compris extérieurs

- Création d'une pièce supplémentaire
- Création d'une unité de vie
- Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
- Élargissement ou aménagement de parking
- Aménagement du cheminement extérieur
- Autonomie/adaptation : autres choix



## Accessibilité

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte escalier
- Installation d'un ascenseur
- Installation d'un monte-personne ou plate-forme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure - Élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce
- Motorisation des volet roulants
- Installation ou adaptation des systèmes de commande (installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage, signalisation, alerte, interrupteurs) de fermeture et d'ouverture (portes, fenêtres, volets, interphones)
- Chemins lumineux



## À noter

- Les **travaux induits** sont également éligibles à la prise en charge par MaPrimeAdapt' et devront être clairement affichés dans le diagnostic.
- Un **principe de dérogation** peut s'appliquer seulement pour les travaux identifiés dans le diagnostic afin de s'adapter à la situation et aux besoins des ménages. L'intégration des travaux qui ne figurent pas dans cette liste, sera soumise à l'appréciation de l'instructeur
- ⊗ MPA' ne prend **pas** en charge les travaux qui ne sont pas rattachés au logement
- ⊗ MPA' ne prend **pas** en charge les travaux entraînant un abonnement pour l'utilisateur (ex : bracelet anti-chutes)

Prise en charge pour une adaptation complète du logement, au-delà de l'accès aux seules pièces essentielles comme la chambre, la cuisine et la salle de bain.

## Douche adaptée



**Douche plein pied adapté**

# Barre d'appui, de maintien et de relevage



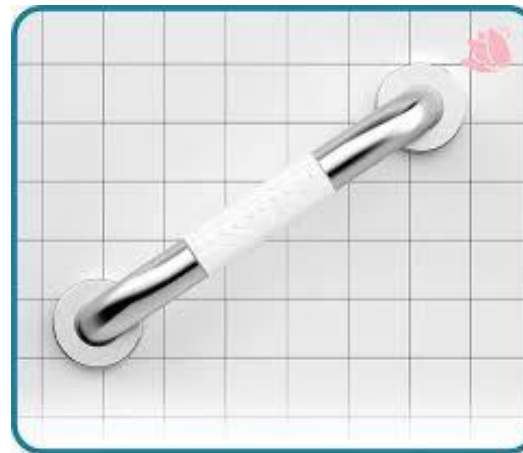
**Barre coudée 135°**



**Barre en T**



**Barre en L**



**Barre simple inclinée**



**Barre ventosées**

# Lavabo PMR



**Vasque avec passage libre en-dessous**



**Mitigeur PMR  
facilement  
préhensible**



**Robinet sur le  
côté de la  
vasque**

# Motorisation de volets ou installation de volets électriques



**Volets solaires motorisés**



**Volets roulants motorisés**

**Volets battants motorisés**

# Rampe d'accès



**Barres d'accès**

# Monte-escalier



**Montes escaliers**

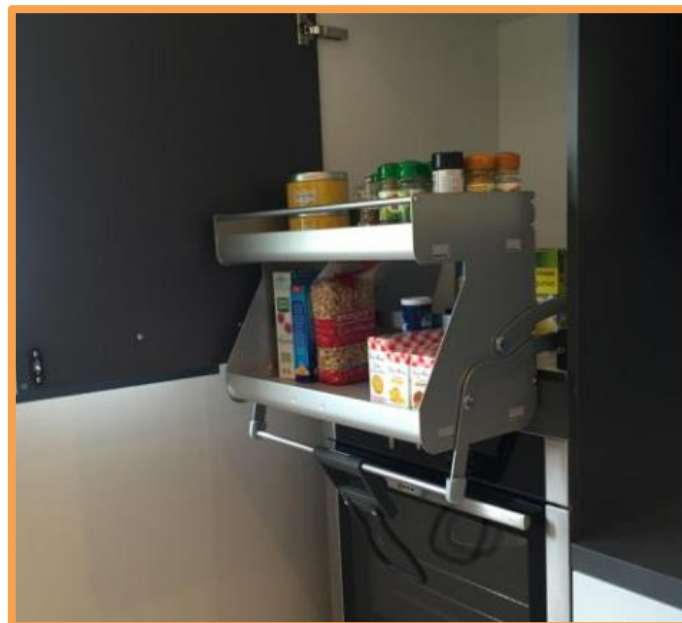


# Plateforme-élevatrice



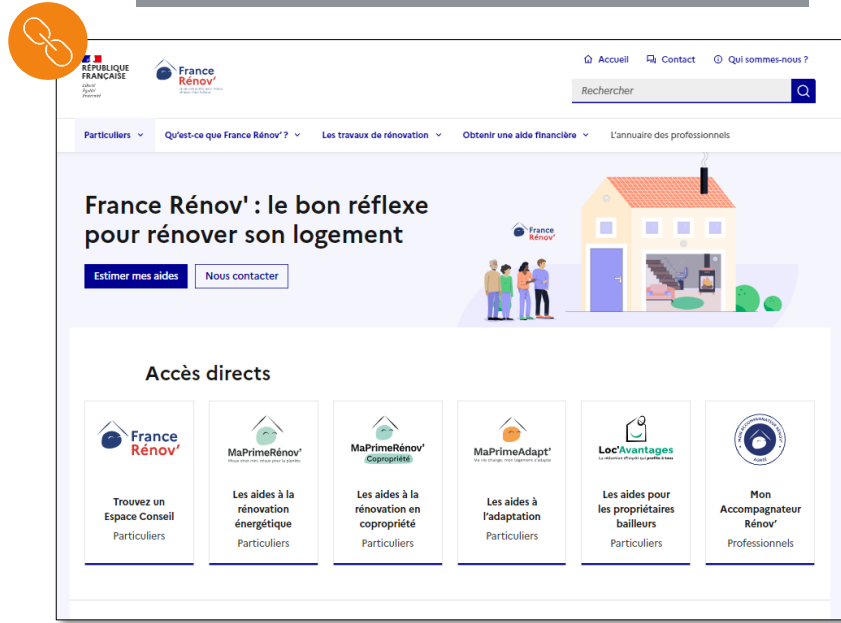
## Montes charges

# Cuisine adaptée



# Les différents points d'entrée dans le parcours MaPrimeAdapt'

## Espace numérique : le site France Rénov'



## 2 typologies de contenus :

### PRÉVENTION

Sensibiliser aux risques d'accidents à domicile et la nécessité d'adapter son logement à son niveau d'autonomie.

### INFORMATION MPA'

Expliquer à l'utilisateur les modalités de MPA' et le rediriger vers la plateforme de création de dossiers (MPA')

## Espace physique : les Espaces Conseil France Rénov'

### 675 ECFR' RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les Espaces Conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation.

Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés.

Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long de leur projet.

## La liste des ECFR' est disponible sur France Rénov' :

### Trouver un Espace Conseil France Rénov''

Avant de vous lancer dans des projets de travaux de rénovation, contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

Indiquez votre localisation pour trouver l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez vous

# Le parcours usager MaPrimeAdapt'



L'AMO





Le dispositif repose à la fois sur un **accompagnement obligatoire par un AMO**, dont la prestation est adaptée aux besoins des ménages, et sur la **réalisation d'un diagnostic logement autonomie** permettant de construire un projet adapté et de les réorienter vers les bons acteurs.

## SES MISSIONS PRINCIPALES

### Des missions d'accompagnement

- **ACCOMPAGNER** le ménage à construire son projet et à monter son dossier administratif, en s'assurant que le reste à charge est compatible avec les ressources des ménages
- **INFORMER** le bénéficiaire sur ses droits en matière d'adaptation du logement et l'orienter vers les acteurs à même de répondre à ses autres besoins
- **CONSEILLER** le bénéficiaire dans son rôle de maître d'ouvrage en se plaçant comme tiers de confiance par rapport aux artisans
- **CONNAÎTRE LE TISSU LOCAL** d'évaluateurs et d'artisans ainsi que les réseaux d'information
- **SÉCURISER** et **RASSURER** le ménage dans sa démarche

### Une mission liée au diagnostic

- **RÉALISER UN DIAGNOSTIC DU LOGEMENT**, au domicile du demandeur, afin d'établir un projet de travaux permettant de garantir l'autonomie de la personne et l'orienter vers les acteurs compétents pour répondre à ses autres besoins. Un ergothérapeute pourra être associé à la construction du projet si les besoins de la personne le nécessitent

## SON PROFIL

- **Opérateurs agréés** (L. 365-3 du CCH) ou **habilités** (Anah) - *procédure existante Anah (380 entreprises aujourd'hui agréées au titre de l'AMO en matière d'autonomie, couvrant toutes les communes)*  
→ Architecte ou technicien compétent, expérimenté et formé en matière d'adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées, âgées ou à mobilité réduite pour réaliser le diagnostic logement et qui justifie de sa capacité à délivrer l'ensemble de la prestation (administratif, financier et technique)
- **MonAccompagnateurRénov'** s'il est en plus de son agrément MAR agréé (L365-3 du CCH) ou habilité (Anah)

**Forfait AMO**

Prise en charge forfaitaire adaptée à la prestation réalisée

# Les types d'accompagnement : socle, complet et ergothérapeute

**AMO socle : Forfait\* TTC : 350€**

**AMO complet : Forfait\* TTC : 600€**

*Si AMO complet avec **ergothérapeute**  
Forfait\* TTC : 800€*

<p><b>Point de contact</b></p> <p>Accompagnement et point de contact privilégié tout au long du parcours de travaux</p>	<p><b>Définition du projet de travaux</b></p> <p>Définition du projet de travaux : diagnostic logement autonomie et préconisation de travaux adaptés</p>	<p><b>Vérification du dossier</b></p> <p>Vérification de la complétude et la cohérence du dossier du ménage</p>	<p><b>Ingénierie financière</b></p> <p>Gestion des devis, identification des artisans et stratégie de minimisation du reste à charge</p>	<p><b>Suivi des travaux</b></p> <p>Planification et suivi logistique des travaux</p>	<p><b>Clôture</b></p> <p>Accompagnement du ménage pour la clôture des travaux et la prise en main des nouveaux équipements</p>
<p><b>Socle</b></p>					
<p><b>Complet</b></p>					

Le périmètre des missions de l'AMO est détaillé dans la délibération concernant l'AMO

# Comment devenir AMO habilité autonomie ? [1/3]

## Agrément du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

### Agrément CCH L.365-3

- Habilitation pour 5 ans renouvelable.
- Même procédé en France métropolitaine et Outre-mer



Organisme à gestion désintéressée

Demande →



Préfet de région  
Préfet de département

3 mois max.

Réponse positive



3 mois max.

Réponse négative



3 mois max.

Pas de réponse



*Réputé refusé*

## Habilitation Anah

### Habilitation de l'Anah

- Instruction relative à l'habilitation des opérateurs d'AMO en secteur diffus du 20/09/2018
- Habilitation pour 5 ans max.
- Relève de l'Anah



Organisme à gestion non-désintéressée pouvant opérer dans 70 départements ou plus

Demande →



Anah Siège - DG

2 mois max.

Réponse positive



2 mois max.

Réponse négative



2 mois max.

Pas de réponse



*Réputé refusé*



Organisme à gestion non-désintéressée pouvant opérer dans 1 à 69 départements

Demande →

France métropolitaine

DDT\*

2 mois max.

Réponse positive



Demande →

Outre-mer

DEAL

2 mois max.

Réponse négative



2 mois max.

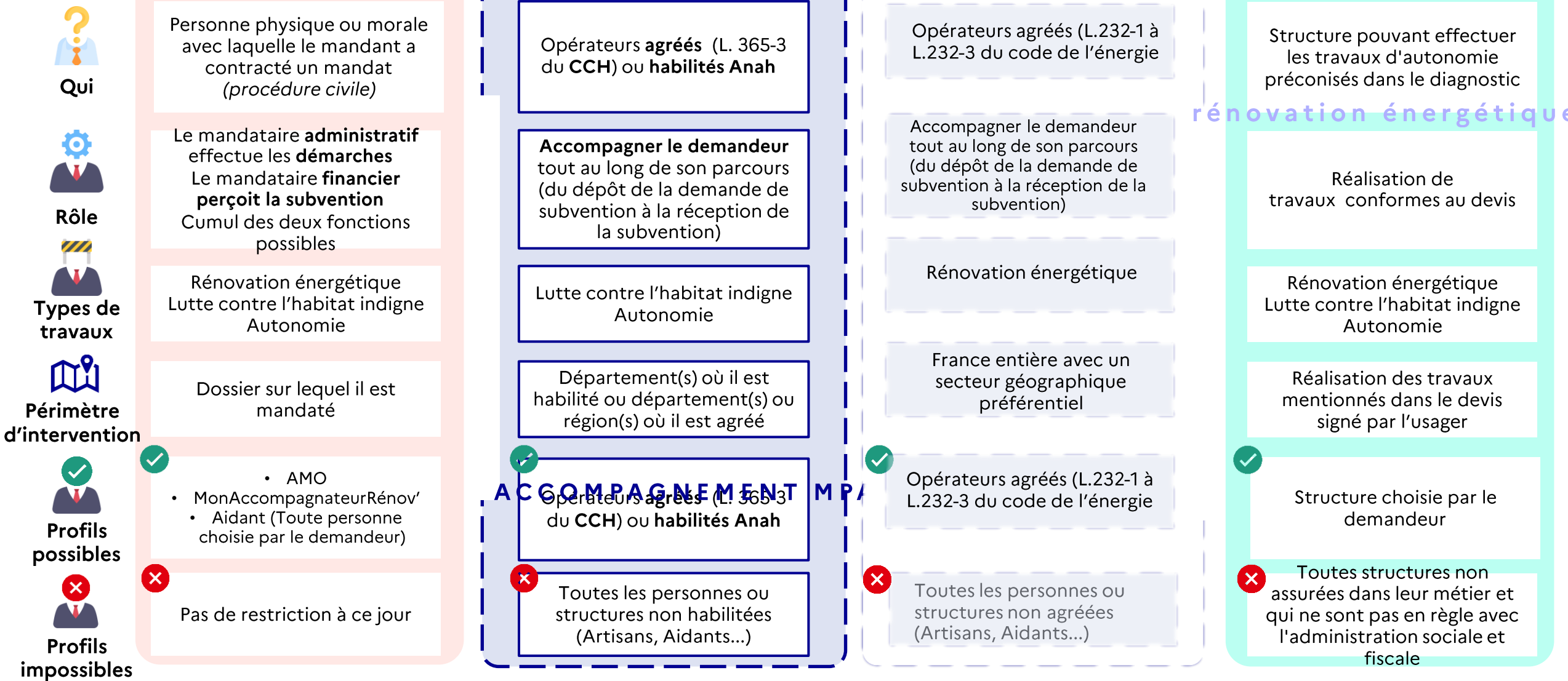
Pas de réponse



*Réputé refusé*



# Distinction des rôles : mandataire, AMO, MonAccompagnateurRénov', Artisan



Il est possible pour un opérateur de cumuler l'agrément MonAccompagnateurRénov' avec l'habilitation Anah. Les deux procédures sont distinctes et doivent faire l'objet de deux demandes distinctes.

L'artisan et l'AMO ne peuvent pas être la même personne ni appartenir à la même structure.

# Le diagnostic logement autonomie



# Le diagnostic MPA' permet non seulement de déterminer les besoins d'adaptation du logement de l'usager mais aussi d'identifier d'éventuels besoins complémentaires

Définition du projet de travaux : *collecte des données suivantes*



## Informations du demandeur et du ménage

- ✓ Identité, situation familiale, aides perçues



## Caractéristiques du logement

- ✓ Statut d'occupation, occupants, surface, typologie ...



## Niveau d'autonomie

- ✓ Situation de handicap, niveau de GIR, suivi ergothérapeutique ...



## Entrée dans la procédure

- ✓ Accompagnement par un ECFR', orientation vers MPA' par un autre biais



## Etat des lieux global du logement

- ✓ Pièces, étages, possibilités techniques...
- ✓ Travaux souhaités par le demandeur...



## Situation économique du demandeur (facultatif)

- ✓ Revenus, charges et reste à vivre

## Socle de prévention et de réorientation

Identification de besoins complémentaires liés :

- ✓ à la sphère sociale : isolement de la personne/ du logement, syndrome de Diogène, difficultés dans les gestes du quotidien, événement déstabilisant
- ✓ à l'insalubrité du logement
- ✓ à la rénovation énergétique

L'ensemble de ces questions permettent à l'AMO de définir le « **Projet de travaux** » du demandeur

**Réorientation** du demandeur vers le bon acteur et **information** sur les dispositifs disponibles

# Les précisions sur l'intervention de l'AMO et de l'ergothérapeute dans le parcours MPA'



## L'intervention de l'AMO

- Le recours à un AMO (socle ou complet) est **obligatoire** dans le cadre de MaPrimeAdapt'.
- Si le demandeur n'est pas déjà en contact avec un AMO, un AMO sera proposé lors de la création de dossier.

## Lors de la visite à domicile

*La visite à domicile ne peut pas avoir lieu en visioconférence.*

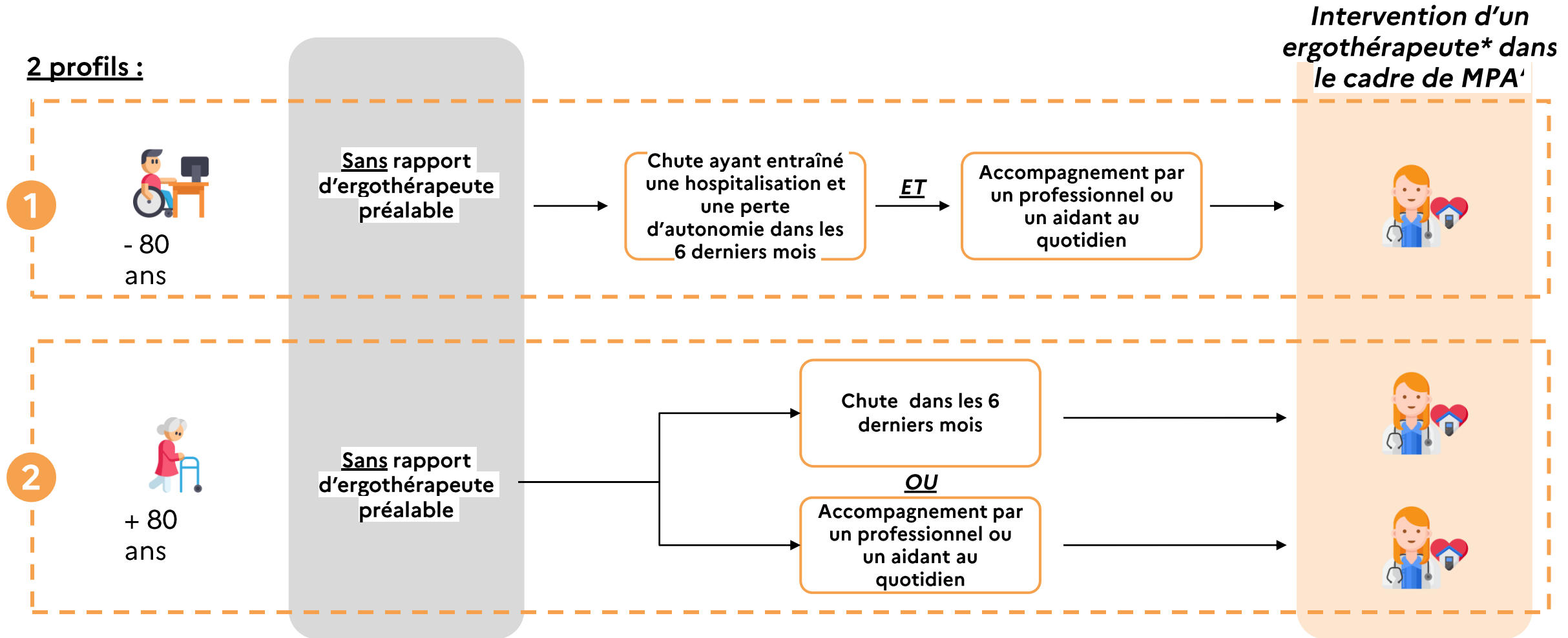
- Pour la visite à domicile, l'AMO informe le demandeur qu'il peut être assisté par un tiers de confiance, un aidant ou un professionnel qui l'aide au quotidien.
- Lors de la visite à domicile, l'AMO prendra en compte **les besoins de l'ensemble des personnes qui interviennent auprès du demandeur** (aidant, aide-soignante ...).



## L'intervention d'un ergothérapeute

- En fonction de la situation du ménage, un ergothérapeute pourra intervenir lors du diagnostic logement autonomie conjointement avec l'AMO.
- L'intervention d'un ergothérapeute se fait toujours en complément et non en remplacement du diagnostic logement autonomie de l'AMO.
- Si le demandeur est déjà accompagné par un ergothérapeute, il aura la possibilité de transmettre son rapport d'ergothérapie.

# Les types de profils pouvant nécessiter l'appui d'un ergothérapeute pour le diagnostic logement autonomie



\*L'intervention d'un ergothérapeute se fait toujours en complément et non en remplacement du diagnostic logement autonomie de l'AMO

# La réorientation possible par l'AMO



# Le diagnostic logement autonomie ne remplace pas l'évaluation 360° de la personne



## Bon à savoir

Le diagnostic logement autonomie ne remplace pas l'évaluation de la personne. Il se concentre uniquement sur le rapport qu'entretient l'utilisateur en perte d'autonomie avec son logement là où l'évaluation 360° de la personne observe le niveau d'autonomie de la personne dans tous les champs de sa vie.



### Diagnostic logement autonomie

- Dans le champ d'activité de l'Anah
- Uniquement destiné au déroulement de MPA'
- Évalue uniquement comment la personne évolue dans son logement et dresse les besoins d'adaptation du domicile

*Document réglementaire à fournir par l'AMO pour le dossier MPA'*

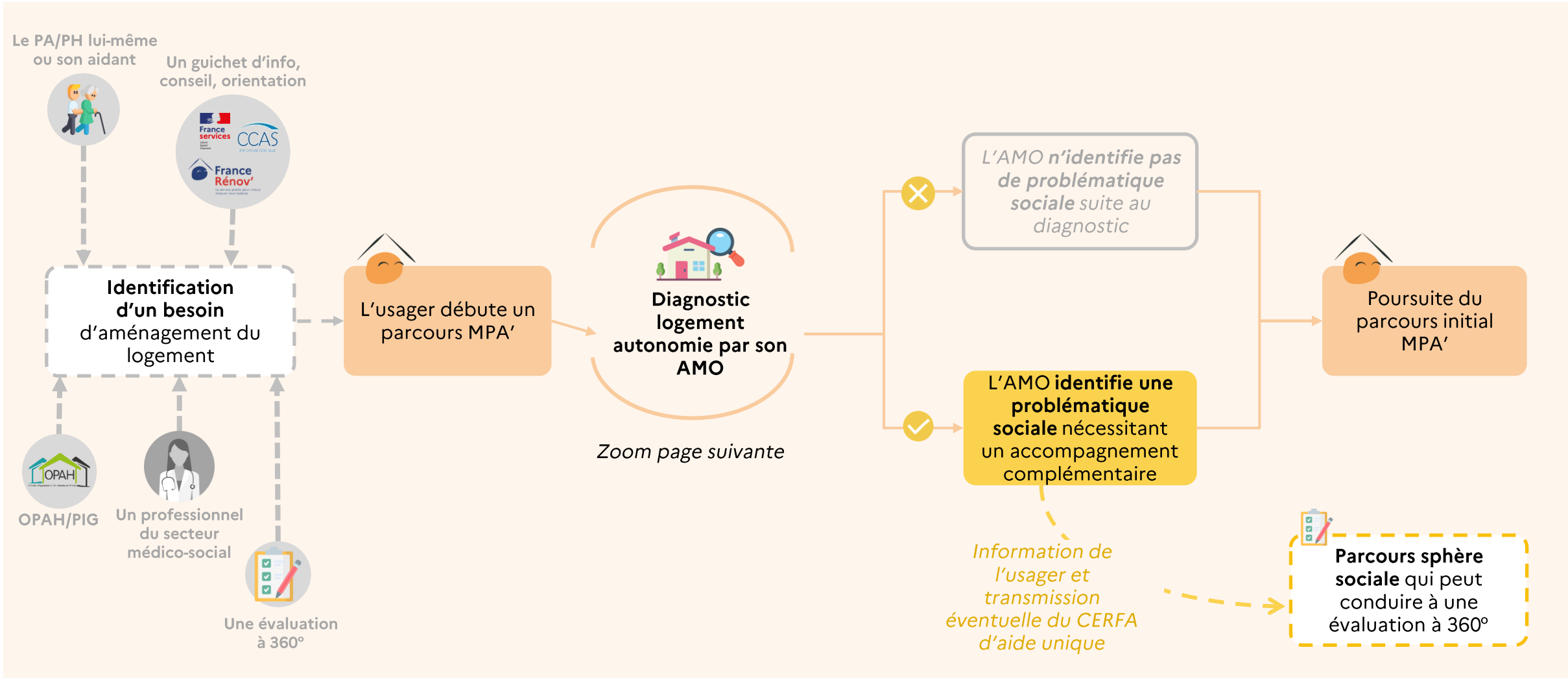


### Évaluation de la personne à 360°

- Dans le champ d'activité de la CNAV ou de la CNSA
- Dresse un constat de l'autonomie de la personne dans l'entièreté de son quotidien

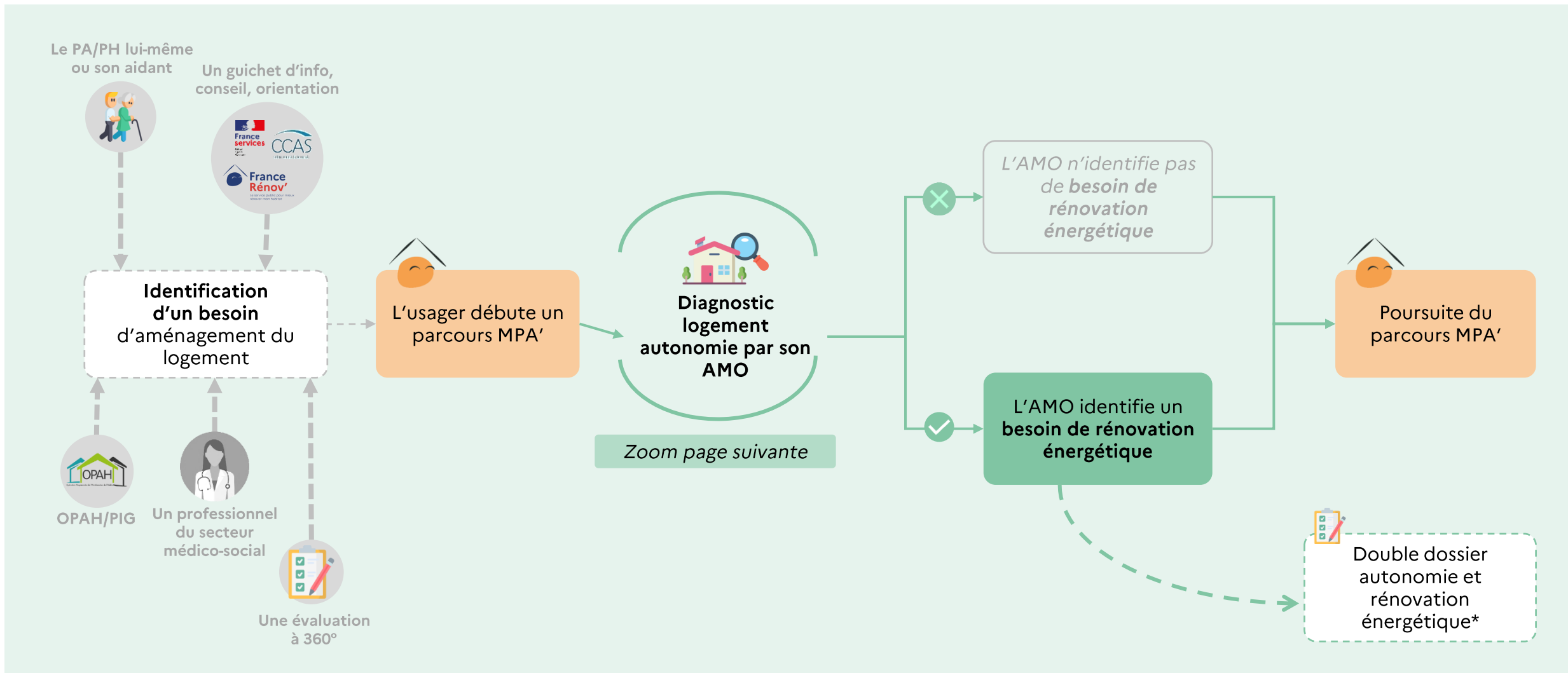
*Document de la sphère sociale, qui n'est pas demandé ni fourni dans le cadre de MPA'*

# Zoom sur les redirections entre MPA' et la sphère sociale





# Le parcours de réorientation énergie



\*Si l'AMO n'est pas agréé MonAccompagnateurRénov', il redirige l'utilisateur vers son ECFR pour le volet rénovation énergétique

# Le cas des doubles dossiers adaptation et rénovation énergétique

Le ménage éligible a la possibilité s'il le désire de mener conjointement un projet d'adaptation du logement (MPA') et un projet de rénovation énergétique. Il peut le décider dès la création de son projet, ou sur le conseil de son AMO après la visite à domicile.



## Eligibilité

Le ménage doit remplir les conditions d'éligibilité de MPA' et de la rénovation énergétique



## Dépôt de dossier

Deux dossiers distincts doivent être déposés. Ils peuvent être déposés à des dates communes ou distinctes. Ils sont instruits séparément.



## Accompagnement

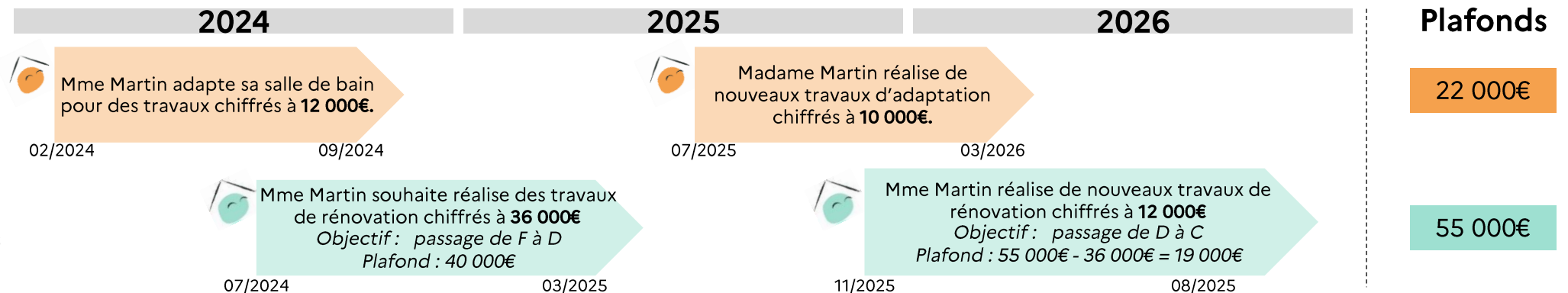
Un AMO unique habilité autonomie et agréé MAR  
OU  
1 AMO et 1 MAR distincts

### **i** Bon à savoir : les plafonds de travaux des deux aides sont maintenant dissociés

#### Exemple :



Mme Martin, 73 ans  
Revenus modestes



Le PA/PH lui-même ou son aidant

Un guichet d'info, conseil, orientation



L'utilisateur débute un parcours MPA'

Diagnostic logement autonomie par son AMO

Zoom page suivante

L'AMO n'identifie pas d'indécence du logement

Poursuite du parcours MPA'

Le logement fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité

Mise en pause du parcours MPA'

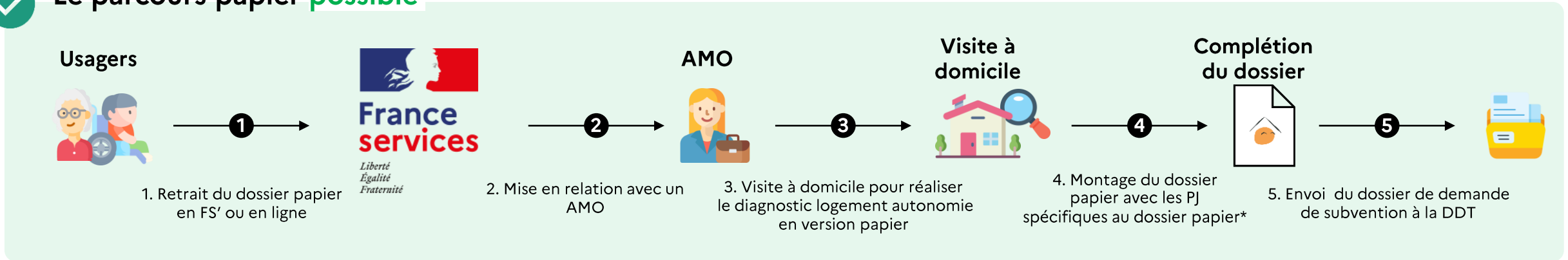
L'AMO soupçonne une situation insalubre

L'AMO signale à la mairie et à l'ECFR qu'il soupçonne une situation d'insalubrité ou d'indécence

# Les cas particuliers



## ✓ Le parcours papier possible



## ✗ Les parcours papier impossibles : les parcours ne mobilisant pas un AMO ne sont pas recevables

Usagers



L'utilisateur récupère et complète par lui-même le dossier papier.  
Il l'envoie à la DDT



Usagers



L'utilisateur récupère et complète par lui-même le dossier papier et contacte un ergothérapeute.

Ergothérapeute



L'ergothérapeute fournit un rapport et lui ou l'utilisateur envoie le dossier à la DDT



Un dossier commencé au format papier doit se poursuivre sous le même format jusqu'à la demande de solde. Il en va de même pour le format numérique.

\* Les pièces jointes spécifiques : le CERFA (incluant l'annexe « informations complémentaires » et le cas échéant le mandat), la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur pour les personnes âgées de plus de 70 ans

# L'écosystème de MaPrimeAdapt'



## INFORMER



- ✓ Communiquer sur l'existence de MPA'
- ✓ Explication du parcours et des interlocuteurs

## APPUYER



- ✓ Vérification de l'éligibilité des ménages à MPA'
- ✓ Vérification de la possibilité d'intégrer de la rénovation énergétique
- ✓ Déterminer avec l'utilisateur une première idée de son projet de travaux d'adaptation du logement

## ORIENTER



- ✓ Vers les opérateurs compétents
- ✓ Permettre la mise en relation avec les AMO
- ✓ Permettre la mise en relation avec les France services si l'utilisateur n'a pas d'adresse e-mail ou a besoin d'aide dans la création de son compte MPA' (depuis MonProjetAnah)

Les collectivités jouent un rôle majeur dans l'intégration de l'enjeu de transition démographique dans la politique de l'habitat. Il leur appartient de définir une stratégie d'intervention efficace, qui rassemble les partenaires de la sphère du logement et de la sphère sociale autour du projet d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

## DÉTECTER



- ✓ Repérer les ménages pour lesquels une adaptation est opportune

## INFORMER



- ✓ Informer les ménages concernés quant aux solutions à disposition

## COORDONNER



- ✓ Coordonner l'intervention des différents acteurs
- ✓ Mettre en place des dispositifs programmés (OPAH/PIG) sur un territoire donné

**CONSTRUIRE** une réponse locale à la question de l'adaptation du parc de logements au vieillissement de leur population et en proposant des parcours résidentiels adaptés



# Le rôle des délégataires (=collectivités) et des délégations (=DDT) de l'ANAH

## INSTRUIRE



- ✓ Assimiler les nouvelles règles de gestion relatives à MPA'
- ✓ Instruire les dossiers de demande de subvention
- ✓ Ordonnancer les dossiers de demande de subvention
- ✓ Traitement des demandes d'avances / acomptes
- ✓ Instruire les dossiers de demande de solde
- ✓ Ordonnancer les dossiers de demande de solde
- ✓ Payer

## Le rôle de France services



### INFORMER



- ✓ Communiquer sur l'existence de MPA'

### APPUYER



- ✓ Accompagner la création d'une adresse mail et à la création de compte

### ORIENTER



- ✓ Faciliter la mise en relation avec les ECFR' ou les AMO

## Le rôle des agents Docaposte

### INFORMER



- ✓ Communiquer sur l'existence de MPA'
- ✓ Répondre aux questions concernant les caractéristiques et le parcours MPA'

### ORIENTER



- ✓ Faciliter la mise en relation/ redirection avec les ECFR'
- ✓ Rediriger vers l'information MPA' disponible sur France Rénov'

## Le rôle de la sphère sociale et de la sphère médico-sociale

### INFORMER



- ✓ Communiquer sur l'existence de MPA'

### ORIENTER



- ✓ Faciliter la redirection vers les ECFR'
- ✓ Rediriger vers l'information MPA' disponible sur France Rénov'

# Des ressources supplémentaires



Le choix de l'artisan est à la discrétion de l'utilisateur. Toutefois, il existe des labels attestant du sérieux ou de la spécialité de certains artisans. L'Anah recommande de privilégier les artisans labélisés par exemple par :

## Entreprises et associations délivrant des labels :



## Labels :



**HANDIBAT**



Qualification  
professionnelle  
d'entreprise

Certification  
métier



## Compétences certifiées :



Travaux  
d'adaptation pour  
les seniors



Travaux d'adaptation pour les  
personnes à mobilité réduite



Compétences et spécialités  
techniques d'un artisan  
Réglementations particulières notamment  
en matière de protection de la santé



Spécialistes de l'accessibilité  
d'un bâtiment

# Les acteurs pouvant offrir des solutions de cofinancement à un projet d'adaptation



## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



## AIDES NATIONALES

*Action logement,  
Prestation de compensation  
du handicap (PCH),  
Allocation personnalisée à  
l'autonomie (APA),  
Allocation d'éducation de  
l'enfant handicapé (AEEH)*



## CAISSES DE RETRAITE



## ACTEURS DE L'ASSURANCE



## ACTEURS BANCAIRES



## ASSOCIATIONS



Un **centre communal d'action sociale** sont des établissements publics dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.



Les **Espaces Conseil France Rénov'** proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.



Les **Maisons France services** Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

## LE GIR

Le **GIR** (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible

## Les ressources à disposition selon votre besoin

**Brochure de  
communication usagers**

Pour donner de l'information à l'utilisateur sur MaPrimeAdapt' et ses paramètres

**Kit de communication  
digitale**

Pour informer sur MaPrimeAdapt' ou rediriger vers l'information concernant MaPrimeAdapt' depuis vos plateformes en ligne

**Kit d'accompagnement  
usagers**

Pour outiller les intervenants amenés à interagir avec le public de MaPrimeAdapt'

**Kit de présentation MPA'  
(ce présent support)**

Pour informer et former vos équipes à la mise en place de MaPrimeAdapt'

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**France Rénov'**  
 Le service public pour mieux rénover son habitat

**Avec MaPrimeAdapt' mon logement évolue avec moi**



  
**MaPrimeAdapt'**  
 Ma vie change, mon logement s'adapte

**Pourquoi adapter mon logement ?**

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

**QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX**

  
 Douche de plain-pied

  
 Monte-escalier électrique

  
 Rampe d'accès extérieur

**Bon à savoir**  
 MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique.

**Quelle aide ?**  
 MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de **50 ou 70 %** du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

**Pour qui ?**

- Personne en situation de handicap
- Personne âgée de 70 ans ou plus
- Personne de 60 à 69 ans en situation de perte d'autonomie sous condition de GIR (GIR 1 à 6)
- ☑ Ayant des revenus modestes ou très modestes
- ☑ Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- ☑ Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

**Quel accompagnement dans mes démarches ?**  
 Vous serez accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

**Les 5 étapes de mon parcours**

- 1 Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.**
- 2 Le conseiller France Rénov' me met en relation avec un AMO habilité autonomie.**  
 Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement autonomie pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.
- 3 Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.**
- 4 Je fais réaliser mes travaux par un artisan.**
- 5 Je reçois le versement de ma subvention.**

  
**France Rénov'**  
 Le service public pour mieux rénover son habitat



Vous souhaitez adapter votre logement à vos besoins ?  
**Faites appel à un conseiller France Rénov' !**

Prenez rendez-vous dans un Espace Conseil France Rénov'  
 sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



par téléphone  
**0 808 800 700**

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
 Agence nationale de l'habitat




## Nos kits à disposition



**Kit de présentation MaPrimeAdapt'** [↗](#)

[→](#)



**Kit de formation AMO** [↗](#)

[→](#)

## Les documents nécessaires à la préparation du diagnostic logement autonomie



**Exemple de diagnostic logement autonomie** [↗](#)

[→](#)



**Diagnostic logement autonomie - version modifiable** [↗](#)

[→](#)

SOMMAIRE

Mallette AMO MPA'

Les ressources utiles tout au long du parcours ménage

Préparer le diagnostic logement autonomie

Accompagner le ménage dans le dépôt du dossier de demande de subvention

## Accompagnement du ménage dans le dépôt du dossier de demande de subvention



**Etat du déploiement**



En 2024, l'objectif est de rénover 45 345 logements



**MaPrimeAdapt'**

Ma vie change, mon logement s'adapte



**32 921**

dossiers créés\*



**17 843**

dossiers déposés\*



**357 209**

visites sur la page  
MPA'\*



**70 – 79 ans**

la tranche d'âge  
des principaux  
demandeurs\*\*

**83-84 ans en 2023**  
sur l'aide habiter  
facile



**8 620 €**

le montant  
moyen des  
travaux réalisés  
(HT)\*\*



**Auvergne-Rhône-  
Alpes  
Nouvelle-Aquitaine  
Occitanie**

top 3 des régions  
avec le plus de  
dossiers engagés\*\*

\* Données au 30.06.2024

\*\*Période du 01.01.2024 au 30.06.2024

**Vous pourrez retrouver cette présentation  
ainsi que le replay sur ExtraRénov'  
<https://extrarenov.anah.gouv.fr/webinaires>**



**Merci de compléter le questionnaire suivant ce  
webinaire, qui nous permet de penser des  
formats et thématiques adaptés à vos besoins et  
attentes.**

